

## **Communication sur le PROGRES , coP** **NOUVELLES PROCEDURES (février 2011)**

### **(« Differentiation Programme »)**

Après 10 années d'expériences de coPs, et compte tenu des grandes différences existant entre les entreprises (taille, pays, métier, culture, tradition, etc...), est lancé un nouveau système de classification des coPs des entreprises, intitulé le « Differentiation Programme ».

Ce programme propose de classer les coPs en trois catégories, selon le « niveau » de la coP.

*(Nous rappelons à cette occasion que l'association française s'est battue depuis l'origine contre la procédure unique du « one size fits all »)*

#### **3 niveaux :**

- Learner (traduction non satisfaisante : apprenti , débutant )
- General
- Advanced (traduction non satisfaisante : avancé , supérieur )

#### **Rappel pour tous :**

Les entreprises adhérentes au Pacte Mondial doivent :

- respecter les 10 principes du Pacte Mondial (en 4 groupes de principes)
- s'engager à y faire chaque année des progrès
- publier ces progrès sur les sites du Global Compact à New York et du Pacte Mondial à Paris , en 3 parties obligatoires (renouvellement de l'engagement du Président, description détaillée des bonnes pratiques, résultats chiffrés obtenus ou attendus)

#### **Niveau « Learner » :**

- destiné aux petites entreprises ou aux entreprises entrant dans le Pacte Mondial sans beaucoup d'expérience RSE.
- pas prévu pour être utilisé trop longtemps
- coP couvrant chaque année 2 des 4 groupes de principes
- Les entreprises peuvent SOIT publier un document pdf comme années précédentes, SOIT rendre compte de leur engagement directement dans les cases prévues à cet effet sur la plate-forme du site Internet new-yorkaise (« Basic template »)
- devrait utiliser les séances de coaching individuelles proposées par l'association française.

### **Niveau « General » :**

- comme son nom l'indique , concerne la grande majorité des adhérents
- coP de longueur variable
- rapport de Dev. Dur. Annuel peut servir de coP si références précises faites au Pacte Mondial
- doit couvrir les 4 groupes de principes (*pour les nombreuses entreprises jamais et pas confrontées à des questions de Droits de l'homme ou corruption , nous sommes à leur disposition* )
- pour la 3<sup>ème</sup> partie obligatoire de la coP (résultats chiffrés des progrès) , il est recommandé d'utiliser des indicateurs (dont GRI : Global Reporting Initiative)
- objectif à terme : rejoindre la catégorie « Advanced »

### **Niveau « Advanced » :**

- les bonnes pratiques doivent couvrir les 10 principes
- la coP doit intégrer les systèmes de management couvrant les 10 principes
- c'est une étape vers la mise en œuvre du Blue Print lancé en juin 2010
- il faut satisfaire à 24 critères « avancés » portant sur stratégie , gouvernance, objectifs de l'ONU, mise en œuvre des principes du Global Compact, mise en œuvre de la chaîne de valeur, vérification et publication

*Pour plus d'informations sur l'ensemble de ces nouvelles procédures ainsi que pour connaître l'ensemble des critères avancés, n'hésitez pas à contacter : [pacte-mondial@idep.net](mailto:pacte-mondial@idep.net)*